Factures : configurer la comptabilité

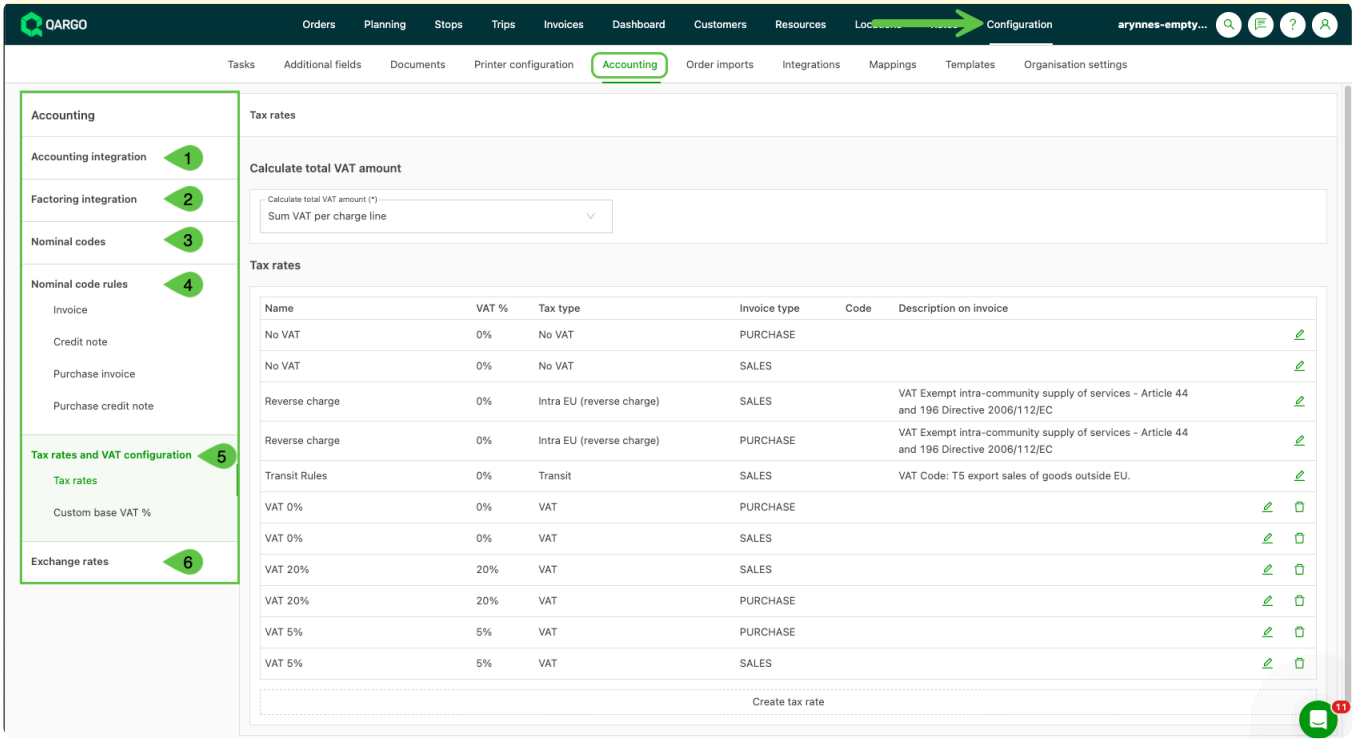
Configurations comptables pour gérer les imports vers le logiciel de comptabilité, les comptes généraux et les taux de taxe.

Mis à jour 28 août 2026

Lors de la création d'un nouveau compte chez Qargo, la configuration comptable est mise en place de façon à reproduire autant que possible le flux de travail et les processus existants. Cela comprend la configuration des intégrations avec des logiciels de comptabilité tiers agréés, afin de transférer efficacement les données de coût et de chiffre d'affaires depuis Qargo.
Le *rôle utilisateur* détermine ce qui peut être mis à jour dans l'application. En général, le **super admin** dispose de l'accès le plus large pour mettre à jour l'application. Dans certains cas, les mises à jour peuvent toutefois être restreintes (grisées) et nécessiter l'aide de Qargo.

Contacter l'assistance via le chat si des données restreintes doivent être mises à jour.

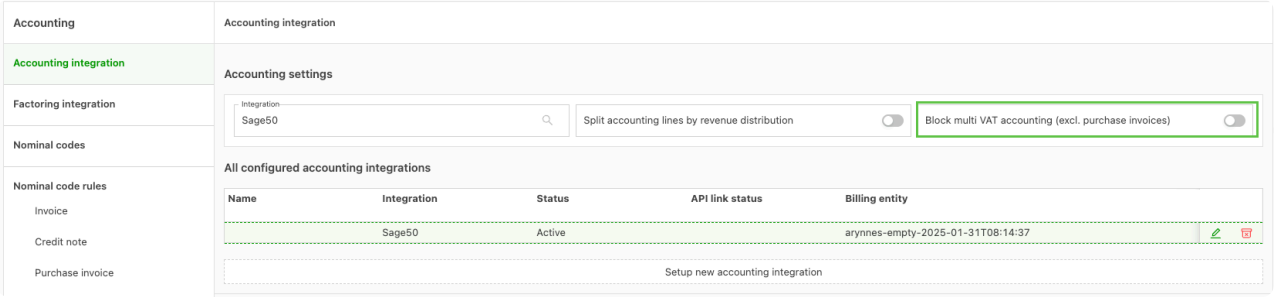
- Aller dans **Configuration > Comptabilité**
- Dans le menu latéral, sélectionner la section à mettre à jour.



1. **Intégrations comptables.** Des intégrations existent avec un grand nombre de logiciels de comptabilité tiers. L'Onboarding Manager met en place les intégrations lors de la configuration et de l'intégration du nouveau compte. Une fois la configuration terminée, contacter l'Account Manager Qargo pour toute modification.

    1. Si une même facture contient plusieurs frais soumis à des règles de TVA différentes (par ex. : frais 1 = TVA / frais 2 = sans TVA), le paramètre ***« Bloquer la comptabilisation multi-TVA »*** bloque la *tâche Générer / Comptabiliser*.

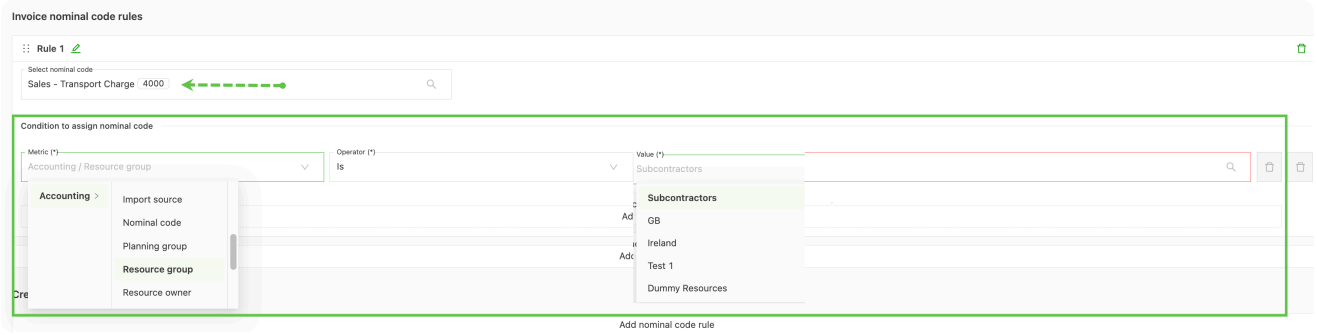
    2. Si le logiciel de comptabilité ne peut pas gérer des imports comportant plusieurs taux de taxe sur une même facture, ce toggle doit être activé. *S'applique uniquement aux factures de vente.*



2. **Logiciel d'affacturage.** Il est possible de configurer une intégration avec un logiciel d'affacturage tiers agréé. Les fonctions comprennent l'export des factures, le suivi des codes d'affacturage des clients et la gestion des comptes et des numéros de contrat. *Cela s'applique uniquement aux factures de vente.*

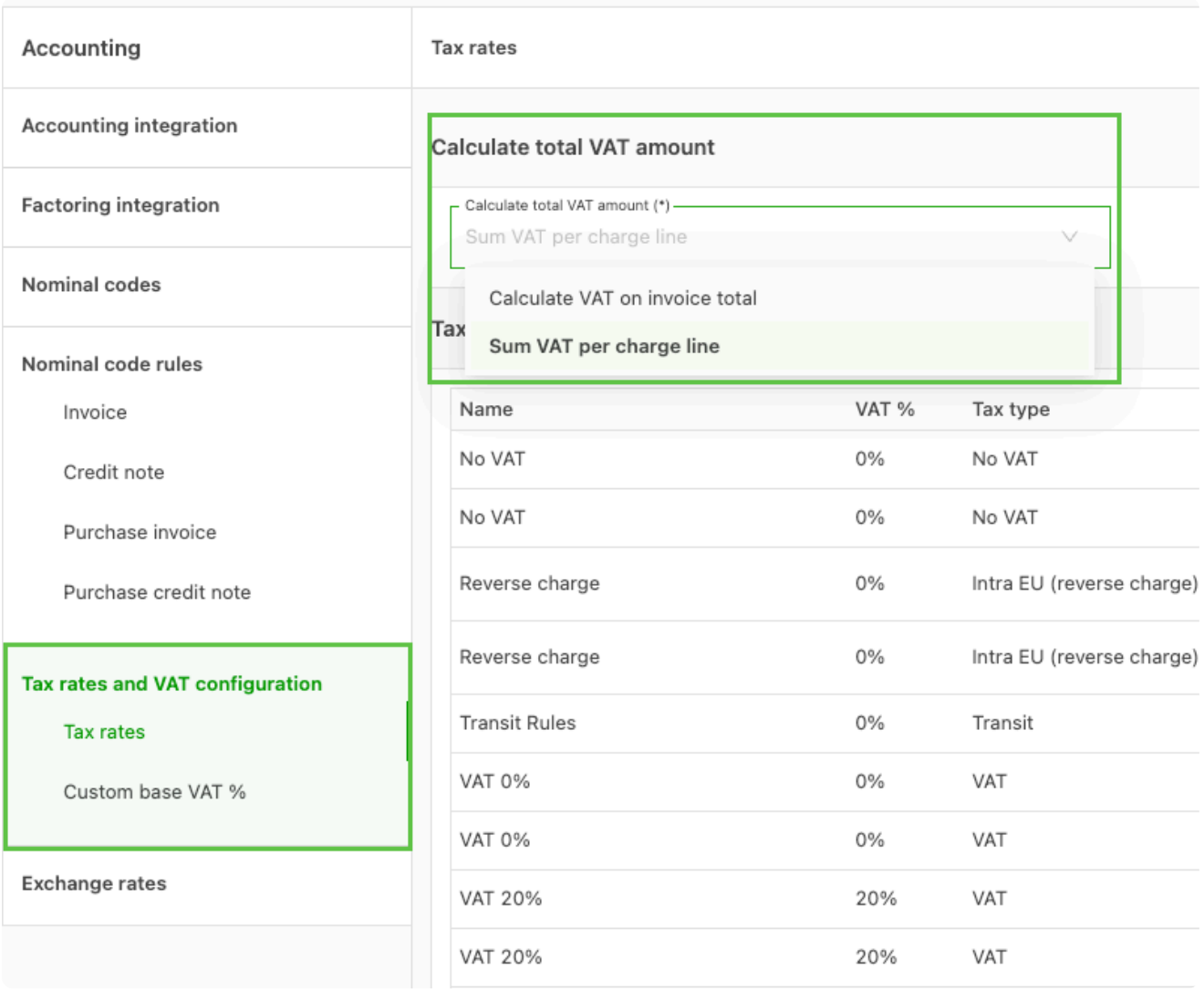
3. **Comptes généraux.** Les comptes généraux sont ajoutés lors de la configuration initiale du compte. Ils peuvent comprendre des comptes pour les factures de vente (chiffre d'affaires) et d'achat (coûts). Des règles peuvent être affectées selon différents critères (services de transport, taux de taxe, etc.).
   Seul Qargo peut mettre à jour les comptes généraux. Pour toute modification, contacter l'équipe d'assistance via le chat.

4. **Règles de comptes généraux.** Ces règles peuvent être configurées pour attribuer automatiquement un compte selon des conditions précises, par ex. des comptes différents pour les livraisons en flotte propre et celles des sous-traitants. Si aucune règle de compte général ne correspond, le système utilise par défaut « 0000 ». Cela peut toutefois causer des problèmes lors des imports ; il est donc important de configurer des règles adaptées.



FAQ : utiliser les comptes généraux

5. **Configuration des taux de taxe et de la TVA. Calculer le montant total de TVA.** Il existe 2 options de calcul de la TVA, que l'Onboarding Manager configure lors de la mise en place initiale. Ces options sont : « *Calculer la TVA sur le total de la facture* » et « *Additionner la TVA par ligne de frais* ». Une fois la configuration terminée, contacter l'Account Manager Qargo pour toute modification.

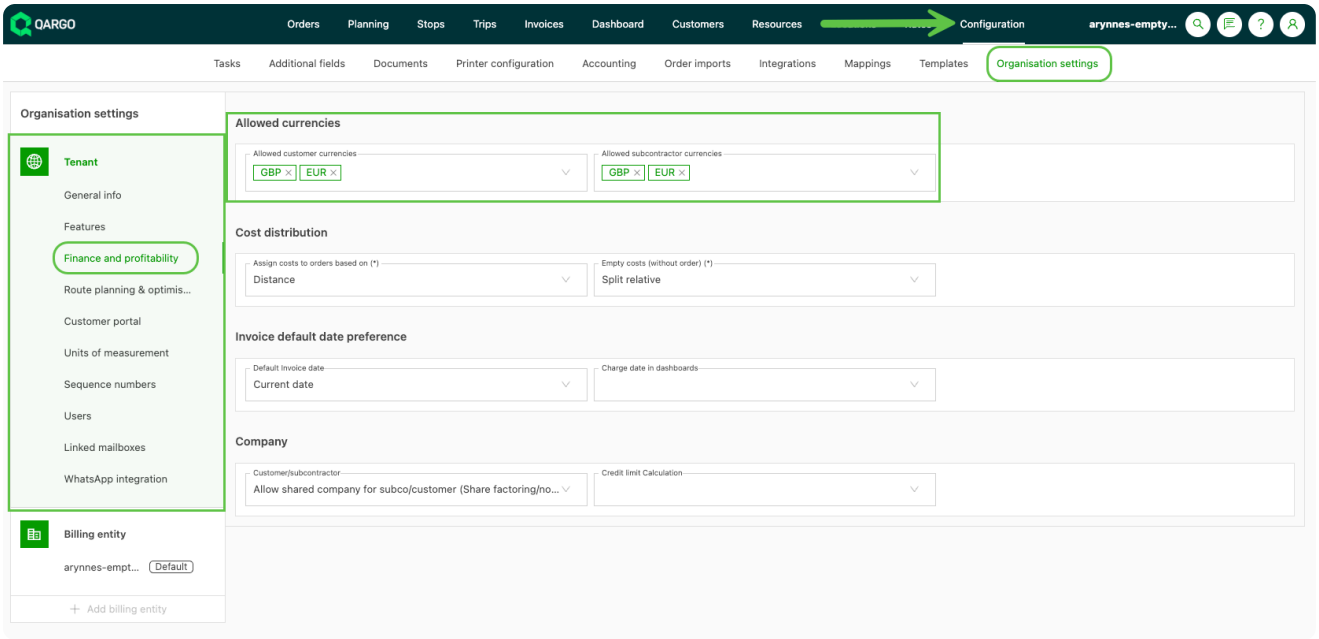


1. **Taux de taxe.**
   Les taux de taxe sont configurés pour gérer différents cas de TVA (taux normaux ou taux spéciaux, par ex. l'autoliquidation de la TVA). Une fois configurés, les taux peuvent être utilisés dans les grilles tarifaires et les référentiels de frais. Des calculs automatiques sont possibles selon les pays d'origine et de destination et les paramètres propres à chaque client.

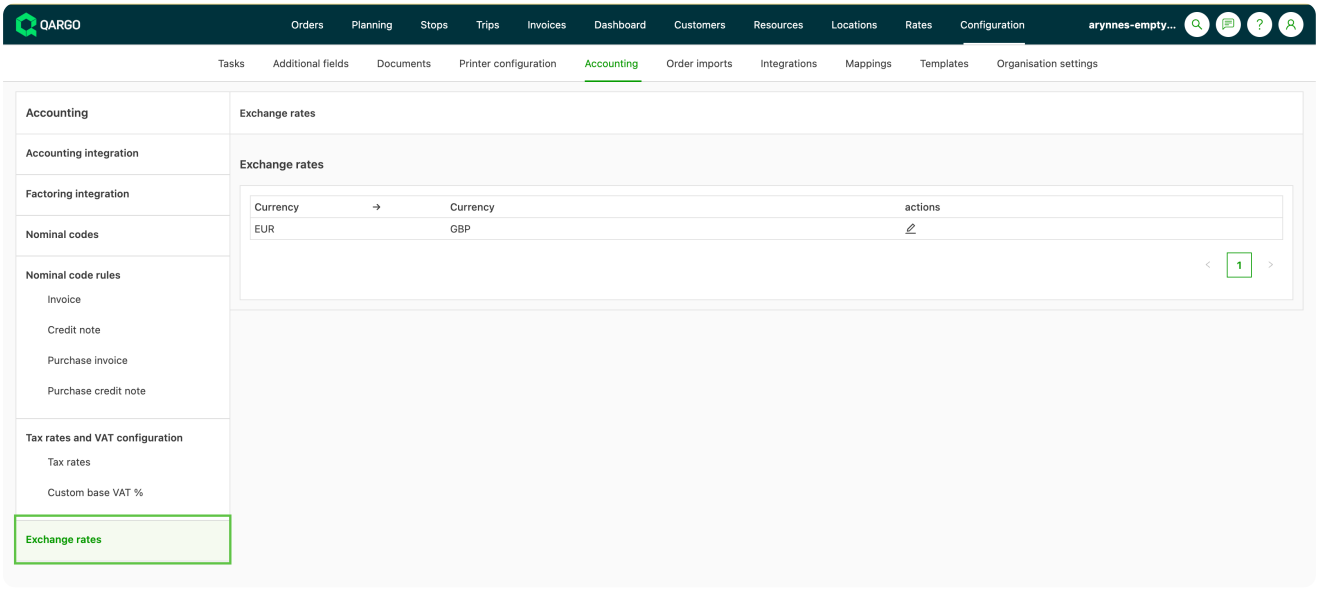
2. **Taux de TVA de base personnalisé (%).**
   Le taux de TVA de base est le taux de TVA normal qui s'applique habituellement à une transaction non soumise à des règles de TVA particulières. Plusieurs taux peuvent être enregistrés. Les taux définis ici servent à créer les taux de taxe.

En savoir plus sur les taux de TVA et de taxe ici.

6. **Taux de change.** Le champ **« Devises autorisées »** doit être renseigné dans les **Paramètres de l'organisation** pour que les taux de change soient disponibles. En cas de travail dans une seule devise, cette section n'est pas nécessaire.



Cliquer sur l'icône en forme de crayon pour ajouter ou modifier les taux de change à utiliser pour la devise indiquée. Ils sont basés sur la devise légale par défaut indiquée.



Pour en savoir plus sur l'utilisation de plusieurs devises et des taux de change, cliquer sur le lien ci-dessous 👇

Utiliser plusieurs devises avec les taux de change